

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE EXTRAORDINAIRE  
**SÉNAT**

vendredi 9 février 2024 à 13 h 30, webconférence via Zoom

**Membres présentes et présents :**

Alexandre Bekhradi, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Pierre Bouchard, représentant du corps professoral

Luc Bussières, recteur

Halim Dabbou, représentant du corps professoral

Simon Fecteau, vice-président du conseil d'administration de l'Université de Hearst

Michel Fortin, représentant de l'unité d'enseignement PSYC

Stéphane Girard, représentant de l'unité d'enseignement ÉEHS

Sylvie Roy, registraire

Melissa Vernier, représentante de l'APUH

**Membres absentes et absents :**

Noutai Ricardo Assogba, membre du corps étudiant

Zack Dorval, représentant de l'unité d'enseignement ADMN (s'est excusé)

Rosalie Moumbe, membre du corps étudiant (s'est excusée)

**Personne-ressource présente :**

Isabelle Gagnon-Birch, vice-rectrice à l'administration

**Personnes invitées présentes :**

Elsa St-Onge, gestionnaire des projets de développement

Sébastien Blais, conseiller directeur de la boutique de management Brio

Philippe Carpentier, associé de la boutique de management Brio

**Secrétaire d'assemblée :**

Daniel Fauchon, secrétaire général

**Campus  
de Hearst**

60, 9<sup>e</sup> Rue  
Hearst (Ontario) P0L 1N0

**Campus  
de Kapuskasing**

7, rue Aurora  
Kapuskasing (Ontario) P5N 1J6

**Campus  
de Timmins**

395, boulevard Thériault  
Timmins (Ontario) P4N 0A8

info@uhearst.ca  
1 800 887-1781  
[uhearst.ca](http://uhearst.ca)

## Ouverture de la réunion

La présidence du Sénat déclare la réunion extraordinaire du 9 février 2024 ouverte à 13 h 30.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Simon Fecteau  
Appuyé par Pierre Bouchard

S-07-24 Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2. Déclaration de conflits d'intérêts

Aucune déclaration de conflits d'intérêts.

### 3. Affaires en cours

#### 3.1. Orientations stratégiques de l'Université de Hearst

Le recteur présente une mise à jour de la planification stratégique, soulignant que les résultats obtenus découlent d'une vaste consultation menée au sein de l'université. Il évoque également les ajustements effectués tout au long du processus ainsi que les prochaines étapes avant la mise en œuvre du plan. Par ailleurs, il aborde les récents bouleversements survenus dans l'écosystème du secteur postsecondaire suite aux recommandations émises par le Groupe d'experts sur la viabilité financière de l'éducation postsecondaire en Ontario, ainsi qu'à la récente mise en place d'un plafond national pour la réception des demandes de permis d'études par le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté (IRCC). Ce plafond entraînera une réduction anticipée de 35 % des émissions de permis d'études par rapport à 2023 à l'échelle nationale et de 50 % pour l'Ontario. Le recteur souligne l'importance de rester vigilant face à ces évolutions externes et d'ajuster en conséquence le plan stratégique pour garantir sa pertinence continue.

Sébastien Blais et Philippe Carpentier, de la boutique de management Brio, présentent les orientations stratégiques de l'Université de Hearst. En accord avec le recteur, ils soulignent l'importance de maintenir le cap sur les nouvelles orientations malgré les fluctuations de l'environnement et les pressions externes. Ils estiment que la planification de scénarios pour évaluer les implications financières en fonction de la diminution du pourcentage de permis d'étude est nécessaire afin d'anticiper les défis éventuels et de prendre les mesures nécessaires en conséquence.

Les membres sont ensuite informés des quatre axes stratégiques, notamment les suivants :

1. Clientèles cibles, programmation et modes de prestation
2. Positionnement et visibilité
3. Vie et expérience étudiante
4. Évolution organisationnelle et financement

Le premier axe, portant sur les clientèles cibles, la programmation et les modes de prestation, retient particulièrement l'attention du Sénat. Plusieurs questions importantes sont soulevées à cet égard.

Des discussions ont tout d'abord lieu concernant le mode de prestation pour les troisièmes et les quatrièmes années du premier cycle. Selon des études réalisées, les étudiantes et les étudiants à temps partiel ainsi que les adultes préfèrent les cours en ligne. En revanche, les études indiquent que la population étudiante en première et en deuxième année privilégie principalement les cours en présentiel, afin de répondre à leurs besoins de socialisation et d'expérience étudiante.

Un sénateur propose l'élaboration d'un programme en collaboration menant à un baccalauréat en informatique de gestion pour enrichir l'offre pour les étudiantes et les étudiants locaux et internationaux. Selon lui, il s'agit d'un programme en demande susceptible d'attirer un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants et qui pourrait être moins impacté par le plafonnement des permis d'étude.

Une sénatrice suggère l'ajout d'un baccalauréat en sciences historiques et études patrimoniales, en collaboration, soulignant l'offre minime de ce type de programme en français dans la province.

Les membres conviennent de la nécessité de mener des études de marché pour évaluer la pertinence de la création de nouveaux programmes. Ces études sont généralement réalisées en collaboration avec l'équipe de direction et le Sénat. Ensuite, le comité permanent des affaires académiques est informé des décisions, suivies d'une communication au Conseil pour toute considération financière. Les études de marché pourraient se concentrer sur deux grands principes : les besoins du marché du travail et l'intérêt des étudiantes et des étudiants. Bien que le Conseil des programmes universitaires (CPU) soit chargé d'identifier les opportunités de développement de nouveaux programmes, il n'est pas équipé pour réaliser des études de marché ou des analyses de besoins. Les membres soulignent donc l'importance de développer et d'enrichir, avec l'aide du CPU, une programmation axée sur les besoins du marché du travail dans une optique d'innovation en collaboration avec des établissements postsecondaires désignés.

Les membres accordent une attention particulière à l'analyse des besoins et à la faisabilité des programmes en sciences pures et en sciences de la santé, comme la santé communautaire et la complémentarité à des programmes établis, ouvrant ainsi la voie à des collaborations avec d'autres établissements et à la création de nouveaux programmes. Le recteur propose d'évaluer le programme de sciences infirmières au cours des trois prochaines années du plan stratégique et d'explorer des solutions alternatives par le biais de partenariats. L'analyse des besoins et de la faisabilité des programmes en sciences pures et sciences de la santé est ainsi placée en haut de la section « Programmation » dans la liste des tâches. Cette liste ne sera pas soumise au Conseil, mais sera plutôt conservée comme information supplémentaire.

Les autres axes proposés dans les orientations stratégiques sont ensuite présentés aux membres. En ce qui concerne l'axe 2 « Positionnement et visibilité », il a été décidé d'inclure la diffusion de la recherche par les professeures et les professeurs sous la rubrique liée à la visibilité. Pour l'axe 3, une précision a été apportée au sentiment d'appartenance en y intégrant l'aspect communautaire. Puis, afin d'assurer une diversification des sources de financement, à l'axe 4, les membres ont convenu qu'il serait bien à ce qu'un comité sur l'évolution sur le modèle d'affaires et de financement de l'Université soit créé pour veiller sur les enveloppes de financement disponibles.

À la suite de l'analyse du document, certains membres ont exprimé leur satisfaction quant au processus de planification stratégique, le qualifiant d'intéressant et de transparent. Cette appréciation a été largement partagée.

Le document, incluant les modifications suggérées par le Sénat, sera présenté lors de la réunion extraordinaire du Conseil prévue le 26 février 2024. Le Conseil est chargé de l'approbation finale des grandes orientations stratégiques. Une fois entérinée, l'Université pourra procéder à la mise en œuvre du plan. La version finale du document sera partagée avec les membres du Sénat lors de la prochaine réunion de cette instance. Il a également été décidé de partager les résultats du travail issu du forum stratégique du 8 décembre 2023 avec l'ensemble du personnel.

**4. Clôture de la réunion**

La présidence du Sénat déclare la réunion extraordinaire du 9 février 2024 close à 15 h 34.



---

*Stéphane Girard, président*



---

*Daniel Fauchon, secrétaire général*

*Pour toute demande d'accès à la documentation relative à cette rencontre, veuillez envoyer un message à l'adresse électronique suivante : [secretariat\\_general@uhearst.ca](mailto:secretariat_general@uhearst.ca).*